

REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MARIA PIA
(ALSH 3-10 ans)
MERCREDIS et VACANCES SCOLAIRES

Cet accueil de loisirs est organisé par le centre social Maria Pia (*structure de proximité qui crée et nourrit le lien social, anime le débat démocratique, accompagne les projets des habitants et construit des meilleures conditions de vie aujourd'hui et pour demain*).

1 - Lieu :

- **École des Thermes Salins** – 54 Avenue de la Reine Victoria – 64200 Biarritz
- **Juillet & Août pour les grands** : Jardin Gramont – 15 ter avenue Gramont – 64200 Biarritz

2 - Horaires :

Mercredis & vacances scolaires : 8h30-18h

Le mercredi : les enfants sont inscrits à la journée ou à la demi-journée.

Les enfants ont la possibilité d'être inscrits le matin, l'après-midi ou la journée. Si les enfants restent pour l'heure du repas, ils doivent prendre le repas prévu par le centre social. Vous devez donc inscrire votre enfant pour l'ensemble des repas de l'année s'il reste sur l'accueil entre midi et 13h30.

- L'heure d'arrivée le **matin** est possible entre **8h30 et 9h30**.
- L'heure de **départ du matin** est possible à **12h**. L'heure de départ après le repas est possible à **13h30**.
- L'heure **d'arrivée l'après-midi** est à **13h30**.
- L'heure de **départ du soir** est possible entre **16h15 et 18h**.

Pendant les vacances les enfants sont inscrits à la journée.

- Lors de sorties organisées à l'extérieur, nous demandons aux parents d'amener leurs enfants à des horaires fixés en amont sur les programmes.
- En dehors de ces journées, les enfants peuvent arriver entre **8h30 et 9h30** le matin.
- Le départ le soir est possible entre **16h30 et 18h00**.

3 - Encadrement et locaux

Le groupe dispose d'un espace intérieur dédié ainsi que d'une cour adaptée à l'âge des enfants. Les repas ont lieu dans un réfectoire équipé.

Les enfants sont encadrés par des animateurs diplômés : une équipe d'animateurs/trices salariés en CDI, complétée par des animateurs vacataires, des stagiaires BAFA et des bénévoles.

Afin de pouvoir organiser nos activités en toute sécurité, nous respectons les taux d'encadrement légaux et les règles de sécurité. Les animateurs diplômés peuvent être accompagnés de personnes bénévoles qui participent à renforcer les conditions de sécurité.

Nous accueillons 24 enfants par jour au maximum (par groupe), les places sont donc limitées. Afin de permettre à chaque adhérent d'avoir de la place sur les périodes de vacances, nous limitons le nombre d'adhésions sur l'ensemble de l'année.

4 - Transport des enfants et déplacements

Lors des sorties organisées dans le cadre de l'accueil de loisirs, les déplacements peuvent s'effectuer :

- En minibus
- Dans les transports en commun
- A pieds
- Exceptionnellement et en cas de force majeure, les animateurs peuvent être amenés à transporter un enfant dans leur véhicule personnel.

5 - Les repas

Les allergies ou repas spécifique sont à noter dans la fiche sanitaire et à signaler aux animateurs.

L'accueil de mineurs bénéficie d'un service de cantine. Les repas sont livrés par un prestataire extérieur. Les locaux utilisés sont ceux du restaurant scolaire.

6- Les inscriptions

Pour les Mercredis :

Les inscriptions pour les Mercredis se font sur rendez-vous au siège du centre social Maria Pia (30, bis rue de Pétricot à Biarritz).

Pour les vacances scolaires :

Les dates des journées d'inscriptions pour l'année 2025-2026 sont :

Le samedi 04 octobre pour les vacances d'octobre 2025

Le samedi 13 décembre pour les vacances de janvier 2026

Le samedi 24 janvier pour les vacances de février 2026

Le samedi 21 mars pour les vacances d'avril 2026

Le samedi 13 juin pour l'été 2026

Seules les familles adhérentes au centre social peuvent se présenter sur les journées d'inscriptions.

Les familles inscrites les mercredis sont prioritaires. Lors des journées d'inscriptions, un créneau spécifique leur est dédié en matinée. Les familles adhérentes non prioritaires s'inscriront sur rdv à la suite des créneaux dédiés aux familles prioritaires. Les horaires vous seront communiqués par mail en amont des inscriptions.

Les journées d'inscriptions sont UNIQUEMENT réservées aux allocataires CAF 64.

En cas d'indisponibilité aux dates ci-dessus, une famille peut demander à une autre personne de se charger de l'inscription. Attention, chaque famille ne pourra représenter qu'une seule autre famille.

Les personnes qui ne se rendent pas à l'heure au rendez-vous devront se présenter la semaine suivante pour inscrire leurs enfants à l'accueil du centre social sur les horaires d'ouverture de l'accueil.

Pour valider vos inscriptions (Mercredis ou vacances), un paiement le jour de l'inscription permet de valider les dates souhaitées et le dossier doit comporter toutes les pièces ci-dessous :

- La fiche d'adhésion pour l'enfant signée par son parent (ou responsable légal)
- La fiche sanitaire de liaison de l'enfant signée
- Un certificat médical attestant des vaccins obligatoires
- L'attestation d'assurance extrascolaire
- La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant signée
- Le paiement de l'adhésion **EN CB, CHEQUES, ESPECES.**
- Le règlement de l'ALSH signé
- L'imprimé de votre dernier QF de la CAF.
- La notification d'Aide aux Temps Libres fournie par la CAF.

SANS CE DOSSIER COMPLET, les animateurs seront dans l'obligation de refuser l'accueil de votre enfant pour des raisons de respect de la réglementation.

7 - Passerelle

Dans l'idée de respecter la cohérence du projet pédagogique, les enfants scolarisés en maternelle resteront avec le groupe des 3-5 ans jusqu'à la fin de l'année (fin août).

Des temps passerelles sont régulièrement organisés les mercredis pour permettre à l'enfant d'être prêt pour passer à la tranche d'âge de dessus l'année suivante.

8 – Tarifs

ALSH 2025 / 2026		
Quotient familial	Tarifs journée	Tarifs 1/2 journée
0 à 750	10 €	6 €
751 à 900	11 €	7 €
901 à 1200	12 €	8 €
1201 à 1500	13 €	9 €
1501 à 2000	15 €	11 €
2001 à 2500	17 €	13 €
2501 et +	20 €	16 €
REPAS : tarif unique de 4,00 € (tarif évolutif si augmentation en cours d'année du prestataire)		
Pour les bénéficiaires de l'ATL (Aide au Temps Libre) : déduction de 4 € par journée ou de 2 € par 1/2 journée		

Les tarifs de l'accueil de loisirs se calculent en fonction du dernier quotient familial de la CAF.

Même si vous ne percevez pas de prestations familiales, nous vous demandons de nous fournir votre numéro d'allocataire et un imprimé de votre dernier QF. En l'absence de ces documents d'allocataire, nous appliquerons le tarif le plus élevé.

⚠ En janvier 2026 chaque famille recevra son QF mis à jour par la CAF à nous transmettre dès sa réception.

S'il y a des changements de situation familiale ou professionnelle (séparation, perte d'emploi, etc.) en cours d'année, le tarif peut être revu, à la demande des familles.

Ces tarifs s'appliquent pour les familles inscrites à la CAF des Pyrénées Atlantiques. Les familles dépendant d'une Caisse d'Allocation Familiale extérieure à celle des Pyrénées Atlantiques paieront un « tarif journée » de 25,00 € + le prix du repas.

Un supplément lors des sorties et des camps est déterminé en fonction du prix des activités proposées.

9 - Réservation, règlement et annulation

La réservation d'une activité est effective après avoir complété la fiche de préinscription en présence d'un membre de l'équipe permanente et une fois le paiement réalisé. Le règlement des activités se fait à l'inscription.

Les annulations peuvent se faire auprès des animateurs. Aucun mail ou message sur répondeur ne sera accepté.

Les annulations ne seront pas facturées sur présentation, au plus tard dans les 48h suivant l'absence, d'un certificat médical. Pour les séjours, nous n'effectuerons aucun remboursement si la/les réservation(s) chez les prestataires a/ont été effectuée(s).

10 - Assurances

Le centre social Maria Pia adhère à l'assurance multirisque association « MAIF ». Les garanties couvrent notamment les risques de responsabilité civile de l'association.

11 - Objets personnels

Le centre social décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol d'objets personnels emmenés par les enfants sur les lieux d'accueil, en sortie ou en camp de vacances (téléphones portable, jeux vidéo, bijoux...).

12 - Engagement des familles

Lors de la réunion de présentation de l'année 2025-2026, le centre social a sensibilisé les familles sur les différentes actions menées et sur l'importance de la participation de tous au sein du projet associatif.

Bordereau conservé par l'administration du centre social Maria Pia

Je soussigné(e) responsable légal de
l'enfant atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et
en accepter les conditions pour inscrire mon enfant.

Date : / /

Signature,